



Charte de l'atelier partagé BdB

En utilisant ce lieu de partage, je respecte et je fais respecter les règles suivantes:

Accès à l'atelier et aux outils

L'accès à l'atelier est réservé aux membres cotisants de l'association Bouts de Bois (yc personnes inscrites vivant sous le même toit).

Les outils mis à disposition ne quittent pas l'atelier. Un système d'échange sera bientôt disponible en ligne sur le site boutsdebois.ch

Chaque personne utilise les outils sous sa propre responsabilité. Au moindre doute, on demande conseil! Au moindre problème rencontré avec le matériel, on le signale au comité de l'association.

Travailler ensemble

Ici, on partage l'espace, les outils, les coups de main et les connaissances avec bienveillance, sérénité et ouverture d'esprit.

On donne un peu de temps et d'attention à l'atelier et au matériel commun: nettoyage, entretien, rangement, réparations.

L'atelier est fourni en vis, papier de verre, bois, lames, mèches (et quelques trucs en cuisine). Tout cela s'use et a un coût: chacun est tenu de contribuer en complétant le stock et/ou en versant quelques sous dans la crouzille.

Projets en cours / projets de longue haleine

On peut laisser ici son projet pour un temps raisonnable et pour autant qu'il ne gêne pas l'usage de l'atelier par d'autres.

Regrouper tous les éléments du projet (dans une caisse) accompagné d'un papier avec nom et date.

Avant de quitter l'atelier partagé

- Je nettoie et range les outils.
- Je nettoie le sol et mon poste de travail.
- Je signale par écrit tout problème rencontré (outil défectueux, manquant ou abîmé) avec un post-it sur le tableau, par mail ou par téléphone.
- En fonction de ce que j'ai utilisé, je contribue à maintenir le stock (en nature ou avec quelques sous).

PROBLÈME / URGENCES

Accident: 144

Incendie / inondation: 118

Vol, effraction: 117

Petite pharmacie: à la cuisine

Tout problème rencontré est signalé au comité:

info@boutsdebois.ch

Raphaël: 075 434 90 62

Simon: 079 527 77 26